

**CONSEIL SYNDICAL
du 15 avril 2019
Compte rendu**

Suite à l'absence de quorum lors du conseil syndical du 10 avril 2019, un nouveau conseil syndical a été organisé le 15 avril 2019, à 17h.

Ordre du jour

a- Syndicat Mixte

- Compte de gestion 2018 Budget principal
- Compte administratif 2018 Budget principal
- Affectation du résultat de 2018
- Montant de la participation financière 2019 Budget principal (compétence SCOT)
- Budget primitif 2019 Budget principal

b- CDRA

- Compte de gestion 2018 Budget annexe CDRA
- Compte administratif 2018 Budget annexe CDRA
- Information sur l'affectation du résultat

c- Révision du SCoT : Présentation des principales remarques des Personnes Publiques Associées

Présents : Mesdames, Messieurs, BON Bruno, CARRIER SALVADOR REDON Bernard, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, MOLINA Adolphe, POMMET Gilbert, SPITZNER Francis, VIAL René.

Le Président ouvre la séance à 17h00.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur HOTE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

1^{ère}Partie : Syndicat mixte.

1. Compte de gestion 2018 du budget principal

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2018. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2018. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2018.

Après discussion, le Conseil syndical

- approuve le compte de gestion 2018 pour le Budget principal
- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

2. Compte administratif 2018 Budget principal

Monsieur Hote précise qu'au vu du compte de gestion approuvé, le conseil syndical doit approuver le compte administratif. Monsieur le Président quitte la séance.

Les membres du Conseil syndical approuvent le compte administratif 2018 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	276 379,70 €	60 212,80 €
Recettes	260 496,64 €	79 453,40 €
Résultat	- 15 883,06 €	19 240,60 €

Monsieur le Président revient.

3. Affectation du résultat excédentaire de 2018

Affectation du résultat (en euros)

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2018	-15 883,06 €	19 240,60 €
Résultats antérieurs	65 470,03 €	- 28 602,59 €
Résultat	49 586,97 €	- 9 361,99 €
Clôture Vue générale	40 224,98 €	

Après présentation du compte administratif 2018, le Conseil syndical décide de porter le résultat 2018 de la façon suivante :

↳ en section d'investissement pour un montant de 9361,99 € : au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé

↳ en section de fonctionnement pour un montant de 40 224,98 € : au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

4. Montant de la participation financière 2019 du budget principal (compétence SCOT)

Monsieur le Président rappelle que les orientations budgétaires et les cotisations 2019 ont fait l'objet d'une présentation en Conseil syndical le 14 mars 2019.

Il précise que pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année des collectivités locales membres une cotisation financière.

Conformément à la délibération du conseil syndical du 11 février 2010 qui instaure un mode de calcul des cotisations et au regard des dépenses et recettes prévues sur l'exercice 2019, il est proposé au conseil syndical de fixer le montant de la participation financière à 2,68 € par habitant pour l'année 2019 pour l'ensemble des collectivités locales adhérentes au Syndicat Mixte.

Après délibération, le Conseil Syndical approuve la proposition et fixe le montant de la participation financière par habitant à 2,68 € pour l'année 2019 pour le budget principal (compétence SCOT).

5. Budget primitif 2019 du budget principal

Monsieur le président rappelle que le budget primitif 2019 du budget principal tient compte en dépenses et en recettes :

- des charges à caractère général
- du résultat définitif 2018

Les membres du Conseil syndical approuvent le budget primitif 2019 équilibré, présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	330 014,45 €	91 811,99 €
Recettes	330 014,45 €	91 811,99 €

2^{ème} partie : CDRA

1. Compte de gestion 2018 du budget annexe CDRA

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2018. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2018. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2018.

Après discussion, le Conseil syndical

- approuve le compte de gestion 2018 pour le Budget annexe CDRA
- déclare que le compte de gestion du budget annexe CDRA dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

2. Compte administratif 2018 du budget annexe CDRA

Monsieur Hote précise qu'au vu du compte de gestion approuvé, le conseil syndical doit approuver le compte administratif.

Monsieur le président quitte la séance

Monsieur Molina fait remarquer que seul Monsieur Bon ne participera pas au vote, celui-ci n'étant pas membre du CDRA. Les membres du Conseil syndical approuvent le compte administratif 2018 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	2 411,99 €	280,51 €
Résultat	2 411,99 €	280,51 €

Monsieur le Président revient

3. Information sur l'affectation du résultat de 2018 - budget annexe CDRA

Le résultat 2018 du budget annexe CDRA est le suivant :

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2018	2 411,99 €	280,51 €
Résultats antérieurs	- 2 416,60 €	81 339,38 €
Résultat	- 4,61 €	81 619,89 €
Clôture Vue générale	81 615,28 €	

Comme il n'est prévu aucun budget 2019 pour le CDRA, il n'y pas d'affectation de résultat à prévoir. L'excédent de 81 615,28 € sera, après les écritures de dissolution passées en trésorerie sur 2019, automatiquement reporté sur le budget principal, mais au résultat 2019, c'est à dire à la clôture de l'exercice. Après les écritures de dissolution le trésorier demandera un « compte de gestion de dissolution » sur l'exercice 2019.

3^{ème} partie : Révision du SCoT

Révision du SCoT : Présentation des principales remarques des Personnes Publiques Associées

La phase de consultation étant terminée, Monsieur le président présente les principales remarques des Personnes Publiques Associées.

- Avis favorables avec réserves :
 - o Etat / CDPENAF: 5 réserves
 - o SMABB : 1 réserve
- Avis favorables sans réserves :
 - o Chambre d'agriculture
 - o CCI,
 - o Département,
 - o Région,
 - o Lo parvi
 - o Scot voisins (Sepal, Bucopa, Nord-Isère)
 - o CCBD
 - o RTE
 - o SNCF
- Avis de l'autorité environnementale

Les réponses apportées seront travaillées par le Copil en mai 2019.

L'enquête publique est prévue en mai 2019 et l'approbation du Scot au cours du dernier trimestre 2019.

Le Président clôt la séance à 18h.